

## FORCE ET LIMITES DE LA PHILANTHROPIE DANS UN MONDE D'INEGALITES

### Intervention de Nicolas Duvoux

Professeur de sociologie à l'Université Paris VIII – Vincennes Saint-Denis (CRESPPA/LabToP)\*

auprès du Comité Français des Clubs Services Internationaux et de ses invités

Les Etats-Unis offrent un miroir grossissant pour saisir la pleine mesure des effets des transformations que la France connaît à une moindre échelle : déréglementation du marché du travail ; taux de pauvreté ; isolement et désorganisation spatiale ; ségrégation urbaine ; inflation de l'incarcération comme réponse à la dégradation des conditions sociales; passage d'une question sociale à une question "raciale". En même temps qu'ils connaissent des formes de précarité très avancées, les Etats-Unis sont marqués, pour des raisons historiques et culturelles, par une critique des formes étatiques de l'assistance. Pour diverses raisons, l'Europe en général et la France en particulier assistent à la progression de cette suspicion envers l'assistance. Si la société est moins tolérante envers le soutien public, il est aussi indéniable qu'une insatisfaction profonde apparaît du côté des usagers, le taux de non-recours au RSA activité en France en témoigne. Peut-on pourtant tirer des leçons du cas américain comme de nombreux travaux le proposent?

Une des particularités du contexte récent, même si elle s'inscrit dans une longue histoire, est l'apparition d'un nouveau philanthropique. Celui-ci est marqué par des initiatives très spectaculaires de donateurs (Warren Buffet ; Bill et Melinda Gates ; Marc Zuckerberg plus récemment). Ces acteurs mettent en œuvre des fonds considérables pour des causes très diverses. Cependant, ce serait faire une lecture erronée que de penser que ces acteurs sont extérieurs à l'Etat d'une part et que la philanthropie peut, à elle seule, résoudre la question des inégalités sociales, si prégnante aux Etats-Unis. Sur le premier point, la philanthropie appartient bel et bien à l'Etat social, elle est intégrée au système fiscal par le biais des déductions d'impôt auxquelles le don donne droit. Sur le second, le bilan redistributif de la philanthropie s'avère régressif : l'argent redistribué par ces déductions fiscales l'est vers le haut de la hiérarchie sociale. Si la philanthropie n'est sans doute pas à la hauteur des enjeux sociaux et sanitaires à l'échelle de la planète ou d'un pays (à l'exception de fondations ayant atteint une taille critique en matière de fonds disponibles et d'expertise accumulée, comme la fondation Bill et Melinda Gates), elle contribue peut-être également, d'une manière très subtile, à l'augmentation des inégalités. Elle est en tout cas un élément de la transformation de notre société parmi les plus structurants et témoigne, à sa manière, des inégalités économiques et sociales.

L'objet est ici d'aborder le cas américain, à partir des leçons tirées d'une enquête empirique menée à Boston auprès d'une fondation philanthropique (la Fondation pour le Rêve Américain). Les détails de l'enquête ne sont pas ici mobilisés, pour faire apparaître ce qui révèle la force et les limites de la philanthropie aux Etats-Unis et les enseignements qu'il est possible d'en tirer pour la France.

#### I. Les Etats-Unis : un modèle social néolibéral ?

Donner une vision empirique de l'action sociale aux Etats-Unis menée par les associations et fondations permet de saisir les effets positifs de ce type d'action pour les personnes confrontées à des obstacles structurels en apparence insurmontables en même temps que ses limites. L'enquête menée vise à comprendre les formes et

conditions de la participation sociale dans ce contexte spécifique. Les Etats-Unis font apparaître un secteur associatif désormais dominant dans la fourniture de services aux populations vulnérables. Les modalités contemporaines de l'allocation de ressources aux populations pauvres s'y font autour de l'idée de soutenabilité, laquelle produit des

effets très profonds sur les formes de l'aide apportée aux populations les plus démunies : celle-ci se résume au fait que ce sont les pauvres eux-mêmes qui savent quelles peuvent être les solutions à leurs problèmes.

On assiste, et c'est particulièrement net aux Etats-Unis, au retour d'une vieille question de la coupure entre les « bons » et les « mauvais » pauvres, seuls les premiers méritant d'être aidés. De plus, les réformes sont allées dans le sens d'un ancrage plus fort dans l'échelon local, qui n'est pas sans aller de pair avec une nostalgie de la gestion de la pauvreté par les petites communautés locales qui, du point de vue de certains idéologues conservateurs, est censée avoir caractérisé le XIXe siècle. Il y a eu un transfert de compétences vers les États, les municipalités et les comtés. Ensuite, il y a eu un recours croissant aux acteurs associatifs. Ceux-ci sont de plus en plus impliqués dans ce que l'on pourrait appeler une privatisation du social. Les « *nonprofits* » (associations à but non-

lucratif) mais aussi les structures à but lucratif se sont multipliées ces dernières années dans les secteurs de la santé et du social. L'ensemble de ces éléments conduisent à un nouveau « modèle » de traitement de la pauvreté, plus sévère pour les pauvres ; plus localisé, mais aussi plus privatisé. Ce modèle limite les aides apportées, sous la forme de services la plupart du temps, aux pauvres. Les modestes subsides n'en sont que plus indispensables pour des populations marquées par une instabilité généralisée au niveau de l'emploi et de la protection sociale. Pour résumer, on peut dire que les droits sociaux ayant été rognés, les quelques aides qui leur viennent des associations leur sont vitales. Mais elles sont aussi plus complexes à obtenir, ce qui crée des phénomènes d'éviction des plus pauvres. Pour résumer, ce nouveau « modèle », fortement marqué par les caractéristiques du néolibéralisme, renforce les inégalités au détriment des plus pauvres et des minorités.

## II. La mobilisation des habitants au risque des inégalités

Les réponses inventées aux Etats-Unis pour faire participer les habitants et les impliquer dans la résolution des problèmes sociaux sont rien moins qu'ambivalentes. On peut penser, par exemple, au *community organizing*. C'est un ensemble de pratiques et de modes d'intervention sociale qui insistent sur la dimension de contestation radicale de l'ordre social à partir de l'auto-organisation des communautés locales. Le dimension collective de la démarche et l'importance des « *organizers* », qui peuvent être extérieurs à la communauté, ont été théorisés au début du siècle par une importante figure de la réforme sociale, Saul Alinsky. C'est une réalité tangible qui se caractérise par des modes d'action stabilisés, des formations, des pratiques de la mobilisation, de la participation des quartiers populaires à la vie civique et politique avec l'idée qu'elles reprennent un contrôle sur les décisions qui les concernent (d'où l'idée d'*empowerment*). Ces modes d'action produisent des effets indéniablement positifs en ce qu'ils permettent une réappropriation et une collectivisation des problèmes. La

participation des habitants rencontre une aspiration à être un membre actif de la communauté politique. Il ne faut donc pas faire le procès de la dépolitisation à ces formes participatives – il faut d'abord s'interroger sur les critères de la politisation. Par contre, il ne faut pas non plus déconnecter les éléments d'auto-organisation que l'on peut observer des logiques sociales d'ensemble dans lesquelles ils se déploient. Ainsi, le *community organizing* est aujourd'hui largement inséré dans des financements philanthropiques qui émoussent fortement sa radicalité d'une part et des programmes d'action publique qui les insèrent dans une gestion des problèmes sociaux à la marge des grands équilibres sociaux de l'autre. On peut notamment penser à la distribution des revenus, dont de nombreux travaux (au premier rang ceux de Thomas Piketty et d'Emmanuel Saez) ont montré le caractère très inégalitaire aux États-Unis. Par ailleurs, la responsabilisation des communautés à laquelle le *community organizing* peut donner lieu n'est pas sans ambiguïtés puisqu'il entérine une forme de

responsabilisation ou d'autoresponsabilisation des pauvres et, à l'intérieur des populations défavorisées, des formes de mise à distance envers les plus marginalisés, accusés de tous les maux comme les pauvres le sont à l'échelle de la société.

Cela n'empêche pas de faire apparaître, dans l'analyse, la manière dont sont reçues les actions philanthropiques et associatives et de faire ressortir le caractère profondément ambivalent de cette réception. Il y a effectivement une forte appréciation de ces actions de la part des personnes concernées. Ces personnes appartiennent à des strates intermédiaires entre les plus pauvres et les classes moyennes, ce sont des « presque pauvres », ceux qui cumulent souvent deux emplois et sont trop « riches » de quelques dollars parfois seulement pour pouvoir bénéficier des prestations étatiques. Trop riches pour être pauvres, ces populations ont pourtant des emplois trop précaires et mal payés pour pouvoir se payer une assurance maladie, se loger sans risquer l'expulsion, etc.

À ces personnes, la philanthropie offre une image positive d'elles-mêmes et un fort sens de la respectabilité. Par ailleurs, les actions de la fondation étudiée sont appréciées parce qu'elles apportent des remèdes concrets à des situations vécues dans la douleur ou le traumatisme : abus domestiques ou par la police ; agressions ; insécurité économique, sociale et relationnelle généralisée. Pourtant, la mise en avant de cette appréciation ne saurait occulter le fait que la philanthropie valide largement un système inégalitaire ; une représentation assez négative des pauvres qui le seraient du fait de leur « état d'esprit » négatif plus que du sous-emploi chronique ou

des discriminations raciales, etc. Elle opère une clôture des répertoires de représentation de soi et de mobilisation collective dont disposent les plus vulnérables et, en cela, son action doit, au minimum être appréciée dans son ambivalence, sans négliger sa force, c'est-à-dire le sentiment d'égalité et de dignité qu'elle renvoie aux pauvres. La gauche, qui raisonne souvent dans les termes d'une opposition entre responsabilité collective de la société et responsabilité individuelle devrait prendre au sérieux cette demande de respect et de respectabilité populaires. Or si l'on prend au sérieux les idéologues néolibéraux qui ont promu la réforme à la baisse de l'intervention de l'État en matière sociale, et je pense qu'il faut le faire, ne serait-ce que pour comprendre la portée sociale du néolibéralisme ou la popularité indéniable d'éléments de l'idéologie néolibérale qui fait de tous les individus des entrepreneurs d'eux-mêmes, il faut reconnaître que c'est pour restaurer une forme d'égalité qu'ils ont milité pour le démantèlement de l'État. Ils ont mis en œuvre ce que Foucault appelait une « raison du moindre État » dans un processus de diminution continue des prérogatives de l'État en matière sociale – appuyé sur des politiques publiques parfois très contraignantes, c'est le grand paradoxe caractéristique du néolibéralisme. Les pauvres ne se retrouvent, en partie, plus dans les identités que l'État leur propose d'adopter pour être aidés et l'on peut ainsi rendre, au moins partiellement, compte d'un autre paradoxe, le fait que les plus pauvres valident ou adhèrent aux éléments d'une idéologie ou d'un système social et politique dont ils sont en grande partie les victimes.

### III. La philanthropie et la France

En France, l'intervention sociale repose, en très grande partie, sur des statuts administratifs et sur une logique bureaucratique. Par ailleurs, les formes de relations instaurées entre travailleurs ou intervenants sociaux et les personnes en difficulté sociale sont individualisées et portent sur les déficiences de ces dernières, en vue de les identifier et, éventuellement, d'y

remédier. Il y a donc un très fort et légitime intérêt pour des formes d'action plus collectives, qui vont s'appuyer sur les ressources des groupes, pour construire des réponses aux problèmes sociaux. L'engouement pour l'*empowerment* ne dit rien d'autre que la perception des limites des formes d'action à l'oeuvre en France dans les différents domaines de l'intervention sociale.

Elle dit aussi la demande de participation de certains habitants et de prise en main de leur destin collectif par certains groupes. En même temps, le débat sur l'*empowerment* croise d'autres questions sans vraiment les aborder : la participation politique et la question du droit de vote des étrangers aux élections locales ; la question religieuse avec la crainte du « communautarisme » qui est une manière de disqualifier des formes d'auto-organisation existantes dans les quartiers, etc.

La tradition politique française, issue notamment du moment de la Révolution, se caractérise par une méfiance envers les fondations qui va de pair avec celle envers les corporations. De ce fait, la philanthropie n'a pas, dans notre pays, la même légitimité que dans d'autres espaces, les États-Unis notamment. L'importance de l'État comme instituteur du social a empêché le développement d'un secteur philanthropique aussi structuré qu'aux États-Unis ou en Angleterre. Pourtant, si cette tradition continue de produire des effets, perceptibles dans une perspective comparative notamment, elle n'a pas empêché la société française de connaître des évolutions rapides au cours des quinze dernières années.

Or dans un double contexte d'augmentation des inégalités de revenus en faveur des strates supérieures d'un côté et d'une crise multiforme de l'État social de l'autre, la philanthropie joue un rôle croissant dans l'organisation de ce dernier, au niveau territorial notamment et dans la fourniture de services aux populations vulnérables (pauvres,

malades, handicapés) en particulier. Des dispositions d'exemption fiscale structurent le champ. Et la montée du philanthropique, soutenu par les dépenses socio-fiscales, contribue à faire évoluer le système social français. Par le biais du mécénat, des fondations territoriales mais aussi d'une présence de plus en plus importante dans le champ de l'expertise, les acteurs philanthropiques ont élargi leur champ d'implication. Leur présence est particulièrement nette dans le secteur sanitaire et social. La philanthropie pèse quelques milliards d'euros ; elle s'appuie sur un système d'incitation fiscal important en France même si ces sommes sont très limitées par rapport aux États-Unis où les dons annuels sont supérieurs à 300 milliards de dollars et tiennent une place très importante dans l'organisation de la société.

Évidemment, la substitution des acteurs privés à l'État est possible. En même temps, je pense que le débat des années 1980-1990, plus d'État/moins d'État, est dépassé. La question aujourd'hui est de savoir comment l'État interagit avec la société. Aux États-Unis, la philanthropie s'efforce d'associer réussite individuelle et souci du collectif, démontrant la puissance matérielle et symbolique de l'élite économique et en excluant l'État. En France, il y aurait un bon usage de la philanthropie qui consisterait à permettre l'expression de tous, à savoir à contribuer à aménager un pluralisme dans la société, sans abandonner la construction collective du bien public.

*\*Dernier ouvrage paru, Les oubliés du rêve américain. Philanthropie, Etat et pauvreté urbaine, Paris, PUF, « Le Lien social », 2015.*